

## DEC213863DR07

**Décision portant désignation de Mme Juiliana ALMARIO-PINZON aux fonctions de conseillère en radioprotection au sein de l'UMR5557 intitulée « Écologie Microbienne ».**

### **LA DIRECTRICE,**

**Vu** le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** les articles R. 4451-111 à 126 du code du travail ;

**Vu** les articles R. 1333-18 à 20 du code de la santé publique ;

**Vu** l'arrêté du 18 décembre 2019 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation et des organismes compétents en radioprotection ;

**Vu** l'instruction n°122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** la décision DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

**Vu** la décision DEC201509DGDS en date du 01/01/2021 nommant Mme Sylvie NAZARET, directrice de l'UMR5557 ;

**Vu** le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur industrie option « *sources radioactives non scellées* » délivré à Mme Juiliana ALMARIO-PINZON le 23/04/2021 par l'Université de Caen Normandie ;

**Vu** l'avis du conseil de laboratoire [ou remplacer par l'instance qui en tient lieu (assemblée générale ou autre)] en date du 18/06/2021 ;

### **DECIDE :**

#### **Article 1er : Désignation**

Mme Juiliana ALMARIO-PINZON, chercheuse, est désignée conseillère en radioprotection au sein de l'UMR5557 intitulée « Écologie Microbienne », à compter du 14 / 12 / 2021 [indiquer la date de signature de la présente décision de désignation] jusqu'au 23/04/2026.

#### **Article 2 : Missions<sup>1</sup>**

---

<sup>1</sup> [Le/la Directeur(trice) d'Unité consigne par écrit les modalités d'exercice des missions du/de la Conseiller(ère) en radioprotection. Il/Elle précise le temps alloué et les moyens mis à disposition, en particulier ceux de nature à garantir la confidentialité des données

Mme Juiliana ALMARIO-PINZON exerce les missions prévues aux articles R. 4451-122 à 124 du code du travail.  
Elle exerce également les missions prévues à l'article R1333-19 du code de la santé publique.

**Article 3 : Publication**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 14/12/2021

La directrice d'unité  
Sylvie NAZARET

Visa du délégué régional du CNRS  
Laurent BARBIERI

Visa du président de l'Université Claude Bernard Lyon 1  
Frédéric FLEURY

---

relatives à la surveillance de l'exposition des travailleurs.

Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations du/de la CRP avec ce service. Si plusieurs CRP sont désigné(e)s, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]